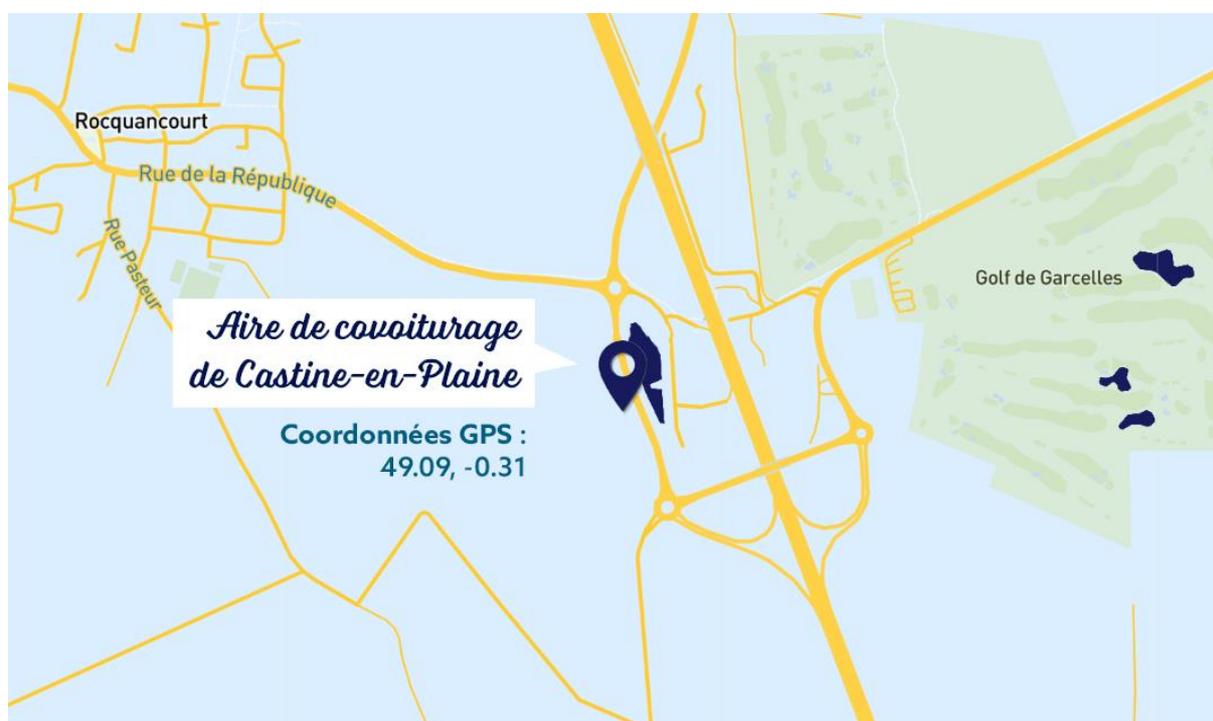


COVOITURAGE

Une douzième aire disponible sur le territoire de Caen la mer

Parmi les alternatives mises en place pour faciliter les trajets du quotidien, Caen la mer incite à la pratique du covoiturage avec la création d'aires dédiées. Une nouvelle aire est désormais accessible sur la commune de Castine-en-Plaine.

UN ESPACE DE COVOITURAGE PÉRENNISÉ



Comme le souligne Madame Bouchard, Maire de Castine-en-Plaine : « Le covoiturage représente une évolution vers une mobilité plus solidaire et moins individualiste, qui s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des conducteurs pour limiter l'autosolisme ». Aussi, dans le cadre du schéma de développement des aires de covoiturage, une aire a été implantée à l'intersection de la route nationale 158 et de la route départementale D41.

Historiquement, des pratiques de covoiturage avaient été constatées sur cet axe structurant entre Caen et Falaise. Aussi, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé d'aménager cette zone afin d'apporter un niveau de sécurité et de confort aux automobilistes. 20 places, dont une dédiée aux personnes à mobilité réduite ont été aménagées du 14 février au 25 avril dernier. L'accès est réservé aux véhicules de moins de 2,5 m.

Cet aménagement vient renforcer l'aire de covoiturage d'Ifs, située sur le même axe de circulation.

LA POLITIQUE DE CAEN LA MER POUR LE DÉPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU), un diagnostic des pratiques de covoiturage a été réalisé. Il est apparu important d'aménager en priorité des aires à proximité du boulevard périphérique et du réseau principal d'agglomération.

Au printemps 2019, la Communauté urbaine Caen la mer a adopté un schéma de développement des aires de covoiturage visant à densifier leur maillage à proximité des grands axes de circulation ainsi qu'à améliorer les aires de covoiturage « sauvages » présentes sur le territoire. Pour ce faire, Caen la mer a fait le choix d'investir 200 000 euros par an.

CHIFFRES CLÉS

- **Coût** : 117 000 € HT
- **Financier et Maitrise d'œuvre** : Communauté urbaine Caen la mer



Retrouvez la carte interactive des aires de covoiturage implantées sur le territoire de Caen la mer, sur ce lien : [Co-voiturage et autopartage | Caen la mer](#)